

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, October 5, 2026

The Standing Senate Committee on Official Languages met with videoconference this day at 5 p.m. [ET] to examine and report on such issues as may arise from time to time relating to official languages generally, particularly the proposed regulations respecting the use of French in federally regulated private businesses; and, in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Allister Surette (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Before we begin, I would like to ask everyone here to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please keep your earpiece away from all microphones at all times. Microphones will be controlled by the console operator. Please avoid handling your earpiece while your microphone is on.

My name is Allister Surette. I am a senator from Nova Scotia and chair of the Standing Senate Committee on Official Languages. I will now ask my colleagues to introduce themselves, starting on my left.

Senator Gerba: Amina Gerba from Quebec.

Senator Aucoin: Réjean Aucoin from Nova Scotia. Welcome to our guests.

Senator Cormier: Good morning. Welcome to the Federation of Francophone and Acadian Communities of Canada, or FCFA. I am René Cormier from New Brunswick.

Senator Hébert: Good evening and welcome. I'm Martine Hébert from Quebec.

Senator Moncion: Good evening. I'm Lucie Moncion from Ontario.

The Chair: I would like to welcome everyone with us today, as well as those listening to us online on sencanada.ca.

Pursuant to the general order of reference received from the Senate on September 25, 2025, we are studying today the proposed regulations on the use of French in federally regulated private businesses. To that end, this evening, we welcome Liane Roy, president of the Federation of Francophone and Acadian Communities of Canada, or FCFA, who is joining us by video conference. Welcome and good evening. With us in the room, we have Hector Vera, Director of Policy.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 5 octobre 2026

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 heures (HE), avec vidéoconférence, pour examiner, afin d'en faire rapport, les questions qui pourraient survenir occasionnellement concernant les langues officielles en général, en particulier le projet de règlement sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale; et, à huis clos, pour l'étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Allister Surette (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Avant de commencer, j'invite les personnes ici présentes à prendre connaissance des cartes placées sur la table pour prévenir les incidents liés aux retours de son. S'il vous plaît, veuillez garder les oreillettes à l'écart des microphones en tout temps. Les microphones seront contrôlés par l'opérateur de console. Veuillez, s'il vous plaît, éviter de manipuler l'oreillette lorsque le microphone est activé.

Mon nom est Allister Surette. Je suis sénateur de la Nouvelle-Écosse et je préside le Comité sénatorial permanent des langues officielles. Je demanderais maintenant à mes collègues de se présenter, en commençant à ma gauche.

La sénatrice Gerba : Amina Gerba, du Québec.

Le sénateur Aucoin : Réjean Aucoin, de la Nouvelle-Écosse. Bienvenue à nos invités.

Le sénateur Cormier : Bonjour. Bienvenue à la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). Je suis René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Hébert : Bonjour et bienvenue. Je suis Martine Hébert, du Québec.

La sénatrice Moncion : Bonjour. Je suis Lucie Moncion, de l'Ontario.

Le président : Je tiens à souhaiter la bienvenue aux gens qui sont avec nous aujourd'hui, dans la salle, ainsi qu'à ceux et celles qui nous écoutent sur le site web sencanada.ca.

En vertu de l'ordre de renvoi général qui nous a été confié par le Sénat le 25 septembre 2025, nous étudions aujourd'hui le projet de règlement sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale. À cette fin, nous accueillons ce soir, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), la présidente, Mme Liane Roy, qui se joint à nous par vidéoconférence. Bienvenue et bonsoir. Présent dans la salle, nous accueillons M. Hector Vera, directeur des politiques.

Ms. Roy, should any technical challenges arise, please signal this to me or the clerk. If not, we will ask you to make a few opening remarks, after which we will move to a question and answer period. The floor is yours.

Liane Roy, President, Federation of Francophone and Acadian Communities of Canada: Honourable senators, thank you for inviting the FCFA to appear to comment on the proposed regulations on the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, commonly known as the UFPBA. I am joined by our Director of Policy, Hector Vera, who is with you. If the technology fails us, Mr. Vera will speak.

The draft regulations for the UFPBA have already been published in Part I of the *Gazette*. It is urgent to make the necessary amendments so that the version published in Part II will be as ambitious as the act itself. As you know, when the legislators added the UFPBA to the Official Languages Act in 2023, their intention was clear. They meant to involve the private sector in the national effort to slow the decline of French across the country, and to help advance the substantive equality between our two official languages, in Quebec and in regions with a strong francophone presence.

Similar to the Official Languages Act, the purpose of the UFPBA is to support the vitality of communities. The preamble recognizes the diversity of provincial and territorial language regimes and encourages a differentiated approach to achieving the act's objectives.

At this stage, the proposed regulations and the accompanying tools are inadequate. They will not allow for the effective implementation of a law that will have a direct impact on francophones' ability to live and work in French. First, the designation of regions with a strong francophone presence is limited. It excludes regions with a critical mass of francophones as well as rural and remote regions, and it does not take into consideration the specificity of minority communities, even though the act provides for it.

We recognize that language obligations can have economic consequences for the businesses concerned. However, if we really want to promote French, fight assimilation and support the vitality of francophone communities in Canada, francophone demographic weight alone will not suffice as a criterion.

The impact assessment for UFPBA implementation, conducted by Canadian Heritage, shows that the regime, as set out today, will be financially cost-effective within one year of its coming into force in regions with a strong francophone presence. Canadian Heritage's analysis also shows that regulations will not have much effect on habits outside Quebec and should not

Madame Roy, si vous éprouvez des problèmes techniques, veuillez m'aviser ou aviser le greffier. Sinon, nous vous demandons de faire quelques remarques liminaires, après quoi nous passerons à la période de questions et réponses. La parole est à vous.

Liane Roy, présidente, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : Honorables sénateurs et sénatrices, je vous remercie d'avoir invité la FCFA à comparaître pour commenter le projet de règlement sur la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale, communément appelée la LUFEP. Je suis accompagnée de notre directeur des politiques, M. Hector Vera, qui est présent avec vous. Si toutefois la technologie nous fait fausse route, M. Vera prendra la parole.

Le projet de règlement sur la LUFEP a déjà été publié dans la partie I de la *Gazette*. Le temps presse pour apporter les modifications nécessaires afin que la version qui sera publiée dans la partie II soit aussi ambitieuse que la loi elle-même. Comme vous le savez, lorsque les législateurs ont ajouté la LUFEP à la Loi sur les langues officielles, en 2023, leur intention était claire : faire participer le secteur privé à l'effort national pour freiner le déclin du français partout au pays, et contribuer à la progression vers l'égalité réelle entre nos deux langues officielles, au Québec et dans les régions dites à forte présence francophone.

À l'instar de la Loi sur les langues officielles, la LUFEP vise à appuyer la vitalité des communautés. Le préambule reconnaît d'ailleurs la diversité des régimes linguistiques provinciaux et territoriaux, et encourage une approche différenciée pour atteindre les objectifs de la loi.

À cette étape-ci, le projet de règlement et les outils qui l'accompagnent sont inadéquats. Ils ne permettront pas la mise en œuvre efficace d'une loi qui aura une incidence directe sur la capacité des francophones à vivre et travailler en français. Tout d'abord, la désignation des régions à forte présence francophone est limitée. Elle exclut les régions qui comportent une masse critique de francophones ainsi que les régions rurales et isolées, et elle ne prend pas en considération la spécificité des communautés minoritaires, même si la loi le prévoit.

Nous reconnaissons que les obligations linguistiques peuvent avoir des conséquences économiques sur les entreprises qui seront concernées. Toutefois, si l'on veut véritablement promouvoir le français, lutter contre l'assimilation et soutenir la vitalité des communautés francophones au pays, le seul poids démographique des francophones ne peut suffire comme critère.

L'étude d'impact de l'implantation de la LUFEP, réalisée par Patrimoine canadien, démontre que le régime, tel qu'il est prévu aujourd'hui, sera financièrement rentable, et ce, dans l'année suivant son entrée en vigueur dans les régions à forte présence francophone. L'analyse de Patrimoine canadien permet aussi de constater que la réglementation changera peu les habitudes à

disrupt the operations of the companies concerned. These findings open the door to bolder action to include more regions and communities in the UFPBA regime. The FCFA proposes adopting a methodology that is in line with that of the department by using a more targeted census scale, that of the dissemination area. Combining that with the 20% threshold for potential demand for services in French will incorporate a larger number of regions with a strong francophone presence.

We also recommend designating all provincial and territorial capitals, harmonizing with designations made at the provincial level in Ontario and Manitoba, as well as using vitality criteria such as immigration hubs, historical communities and the presence of francophone institutions.

The FCFA's other recommendations include, but are not limited to, requiring French-language services in emergencies in means of transportation, establishing a public registry of private businesses subject to the UFPBA and reviewing the regulations every five years to keep up with the country's demographic changes. Implementing these recommendations will ensure that the regulations more accurately reflect the spirit of the act, ensuring that French fully enjoys the status of official language rather than language of accommodation in Canadian society.

Thank you, and we are ready to answer your questions.

The Chair: Thank you, Ms. Roy. We will now move on to the question and answer period. I would ask that you keep your questions and answers to a maximum of five minutes for the first round, and then we will move to a second round if need be.

Senator Cormier: Thank you, Ms. Roy and Mr. Vera, for being here. I carefully reread the brief you tabled in the House of Commons in May, in which you made eight recommendations, and you mentioned some of them. I would like you to talk about the purpose clause that you requested.

Can you hear me okay?

Ms. Roy: Yes, but I lost you. Perhaps I'll let Mr. Vera answer while I sort it out.

Senator Cormier: Reading your recommendations and listening to your comments, we get the sense that the regulations do not respect the spirit of the act. Could you tell us more about the introductory provision related to the purpose that you suggest be incorporated at the beginning of the regulations? Can you clarify the motivations for such a provision?

l'extérieur du Québec et ne devrait pas bouleverser les opérations des entreprises visées. Ces constats ouvrent la porte à plus d'audace pour inclure un plus grand nombre de régions et de communautés au régime de la LUFEP. La FCFA propose notamment d'adopter une méthodologie qui rejoint celle du ministère en utilisant une échelle de recensement plus ciblée, celle de l'aire de diffusion. En combinaison avec le seuil de 20 % en matière de demande potentielle de services en français, on intègre un plus grand nombre de régions à forte présence francophone.

Nous recommandons également la désignation de l'ensemble des capitales provinciales et territoriales, l'harmonisation avec les désignations faites au niveau provincial en Ontario et au Manitoba, ainsi que l'utilisation de critères de vitalité comme les pôles d'immigration, les communautés historiques et la présence d'institutions francophones.

Les autres recommandations de la FCFA incluent, sans s'y limiter, l'imposition des services en français en cas d'urgence dans les moyens de transport, la mise en place d'un registre public répertoriant les entreprises privées soumises à la LUFEP, et la révision du règlement aux cinq ans afin de suivre l'évolution démographique du pays. Mettre en œuvre ces recommandations fera en sorte que le règlement reflètera plus fidèlement l'esprit de la loi, en veillant à ce que le français jouisse pleinement du statut de langue officielle, plutôt que de langue d'accommodement, dans la société canadienne.

Je vous remercie et nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président : Merci madame Roy. Nous allons passer à la période des questions et réponses. Je vous demanderais de vous limiter à un maximum de cinq minutes pour les questions et réponses, pour le premier tour, puis nous passerons à un deuxième tour au besoin.

Le sénateur Cormier : Merci madame Roy et monsieur Vera de votre présence. J'ai relu avec attention le mémoire que vous avez déposé à la Chambre des communes au mois de mai, dans lequel vous présentez huit recommandations, et vous avez mentionné certaines d'entre elles. J'aimerais que vous parliez de la disposition d'objet que vous avez demandée.

Est-ce que vous entendez bien?

Mme Roy : Oui, mais je vous ai perdu. Je vais peut-être laisser M. Vera vous répondre pendant que je me retrouve.

Le sénateur Cormier : À la lecture de vos recommandations, et en écoutant vos commentaires, on sent que le règlement ne respecte pas l'esprit de la loi. Pourriez-vous nous en dire davantage sur la disposition liminaire relative à l'objet que vous suggérez d'intégrer au début du règlement? Pouvez-vous préciser les motivations pour une telle disposition?

Hector Vera, Director of Policy, Federation of Francophone and Acadian Communities of Canada: The spirit of the act is to recognize that communities are diverse and varied. However, we don't see that in the regulations as they appear. We are asking that this diversity be recognized so that the regulations can then be more specifically applied to the various realities of our communities.

Senator Cormier: Does that include other considerations, such as the remedial nature of the act? It seems to me that all these aspects that appear very prominently in the act guide the legislator in implementing the act.

You say that all this helps to articulate the diversity of communities. However, are there other factors to include in the provision, which I think is important?

Mr. Vera: I would say yes. The act and the regulations have a direct impact on Canadians. Recognizing that we must achieve substantive equality will lead to more effective regulations. It's already in the act, and including this provision in the regulations will allow public officials and private companies to look at the act and enforce it. It would be great to include everything in the act in the purpose as a reminder.

Senator Cormier: You talk about expanding the number of regions identified as ones with a strong francophone presence. In your brief, you suggest a good example, the Toronto region, where there is a large francophone population.

What wording would you suggest? What arguments are you putting forward specifically for these regions to be included? We know that there are different criteria, and we could talk about that at length. Yes, there is the francophone presence, which does not always correspond to the famous 20% identified as a criterion.

Ms. Roy, I don't know if you want to comment on that. It is important because it does have to do with the diversity of the regions.

Ms. Roy: Yes. In fact, we wanted to make sure we had a larger number of francophones. That is why we are proposing other designation criteria, such as the diffusion area.

The diffusion area is a smaller, more precise unit with a population of between 400 and 700. It's a smaller scale than the census areas proposed by Canadian Heritage. We are adopting the dissemination area, because a census area has between 2,500 and 8,000 inhabitants.

Hector Vera, directeur des politiques, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada : L'idée de la loi est de reconnaître que les communautés sont diverses et hétérogènes. Or, on ne le voit pas dans le règlement, tel qu'il apparaît. On demande de reconnaître cette hétérogénéité pour, par la suite, avoir une application plus spécifique du règlement aux diverses réalités de nos communautés.

Le sénateur Cormier : Est-ce que cela comprend d'autres considérations, comme le caractère réparateur de la loi? Toutes ces dimensions qui apparaissent dans la loi de façon très forte, il me semble, guident le législateur dans la mise en œuvre de la loi.

Vous dites que tout cela aide à énoncer la diversité des communautés. Cependant, y a-t-il d'autres facteurs à inclure dans cette disposition qui me semble importante?

M. Vera : Je vous dirais que oui. Cette loi et ce règlement ont une influence directe sur la population canadienne. Le fait de reconnaître qu'on doit arriver à une égalité réelle va mener à un règlement plus efficace. C'est déjà dans la loi, et inclure cette disposition dans le règlement va permettre aux agents de la fonction publique et aux entreprises privées d'examiner la loi et de la faire respecter. Tout ce qu'il y a dans la loi, ce serait bien de l'inclure dans l'objet, comme un rappel.

Le sénateur Cormier : Vous parlez de l'élargissement du nombre de régions identifiées comme des régions à forte présence francophone. Dans votre mémoire, vous suggérez notamment la région de Toronto, qui est un bon exemple, où il y a une importante population francophone.

Quel libellé suggérez-vous? Quel argumentaire mettez-vous de l'avant tout particulièrement pour que ces régions soient incluses? On sait qu'il y a différents critères, on pourrait en parler longuement. Il y a effectivement la présence francophone qui ne correspond pas toujours aux fameux 20 % identifiés comme critère.

Madame Roy, je ne sais pas si vous voulez commenter ce point. C'est important parce que cela touche effectivement la diversité des régions.

Mme Roy : Effectivement. D'ailleurs, de notre côté, on voulait s'assurer d'avoir un plus grand nombre de francophones. C'est pour cela qu'on propose d'autres critères de désignation, notamment l'aire de diffusion.

L'aire de diffusion, c'est une unité plus petite et plus précise qui regroupe entre 400 et 700 habitants. C'est une plus petite échelle que celle proposée par Patrimoine canadien, qui propose des secteurs de recensement, alors que nous, nous adoptons l'aire de diffusion, parce que le secteur de recensement regroupe entre 2 500 et 8 000 habitants.

We feel that having a smaller group makes it possible to more clearly highlight the places where francophones live. As they say, the minority must be treated with different criteria than the majority. That's why the diffusion area allows for a more detailed geospatial analysis. Marketing companies use diffusion areas to better target consumers. That's why we suggested this one.

If you apply the criterion of at least 20% potential demand for French-language services in a diffusion area, you get a much more accurate representation of the reality of francophone communities. You mentioned the criterion of the critical mass of francophones, such as in Toronto, which is a very good example. That's also why we say we want to include all provincial and territorial capitals, because we have our institutions there and because there is a larger grouping of francophones.

It may be less blatant than in Toronto, but it is really valid in terms of designating the capitals of each province and territory because that is where, as I said, our governmental, economic, educational and community institutions are. That's also where we find the workforce and attract newcomers. All these factors explain why we recommend diffusion areas.

As you know, francophones are scattered across many regions of the country. They are also dispersed across a number of neighbourhoods in big cities. As a result, it's hard to have a more concentrated mass of francophones.

Senator Cormier: Thank you. I will expand on my remarks with the following question. I'd like to know if the government is open to these recommendations. Do you feel that it is?

Ms. Roy: I didn't get any indication as to whether the government was in favour of the recommendations or not.

Senator Cormier: Thank you.

Senator Hébert: Ms. Roy and Mr. Vera, thank you for your testimony. You know that Canada is facing an unusual economic situation. We're going through a major crisis, we're trying to attract investment and we're also trying to promote interprovincial trade.

In terms of regulations, even if these are businesses under federal jurisdiction, there is still a question of perception. Regulations come with costs, and they also have an effect on the perception that companies will have when it comes to choosing to invest in Canada or not.

Pour nous, avoir un plus petit groupe permet de faire ressortir plus clairement les endroits où se trouvent les francophones. Comme on dit, il faut traiter la minorité avec des critères différents de ceux de la majorité. C'est pour cela que l'aire de diffusion permet une analyse géospatiale plus fine. Les entreprises de marketing utilisent les aires de diffusion pour mieux cibler les consommateurs. C'est pour cette raison que nous avons suggéré celle-là.

Si vous appliquez le critère d'au moins 20 % d'une demande potentielle de services en français dans une aire de diffusion, vous avez une représentativité beaucoup plus fidèle de la réalité des communautés francophones. Vous avez mentionné le critère de la masse critique de francophones, comme à Toronto, qui est un très bon exemple. C'est pour cela aussi que nous disons vouloir inclure toutes les capitales des provinces et des territoires, parce que nous y avons nos institutions et parce qu'il y a un plus grand regroupement de francophones.

C'est peut-être moins flagrant que Toronto, mais c'est vraiment valable pour désigner les capitales de chaque province et territoire, car c'est là, comme j'ai dit, que se trouvent nos institutions gouvernementales, économiques, éducatives et communautaires. C'est aussi là qu'on retrouve la main-d'œuvre et qu'on attire les nouveaux arrivants. Donc, tous ces éléments expliquent qu'on recommande les aires de diffusion.

Comme vous le savez, les francophones sont éparpillés dans plusieurs régions du pays. Lorsqu'on parle des grandes villes, ils sont dispersés dans plusieurs quartiers. Donc, il est difficile d'avoir une masse de francophones plus concentrée.

Le sénateur Cormier : Merci. Je vais compléter mon propos avec la question suivante. J'aimerais savoir si le gouvernement est ouvert à ces recommandations? Avez-vous l'impression que c'est le cas?

Mme Roy : Je n'ai pas eu d'indications à ce sujet permettant de savoir si le gouvernement était en faveur ou non de ces recommandations.

Le sénateur Cormier : Merci beaucoup.

La sénatrice Hébert : Madame Roy et monsieur Vera, merci pour votre témoignage. Vous savez que le Canada est confronté à une situation économique particulière. On traverse une crise majeure, on tente d'attirer des investissements, on essaie aussi de favoriser le commerce interprovincial.

Lorsqu'on parle de réglementation, même si on parle d'entreprises qui sont de compétence fédérale, il y a quand même une question de perception. Une réglementation s'accompagne de coûts et aussi d'un effet sur la perception qu'auront les entreprises quant à savoir si elles vont faire le choix d'investir au Canada ou pas.

Regulation is one of the factors that companies will take into account in their investment choices. From that perspective, I think we all agree on the objective of expanding the use of French in Canada.

However, knowing where we are right now, how do we reconcile this situation with your proposal to broaden the scope of the act? We know that this could have a negative impact on Canada's ability to attract investment. I am not saying that it will prevent Canada from attracting investment, but it is still an aspect to consider in that regard.

I would like to hear your position on that. How do we reconcile it?

Ms. Roy: First, I think that having areas where there are more francophones will give businesses a much more bilingual workforce that is ready to work for companies that want to come and invest in Canada. I think it is important to have a strong, bilingual workforce recognized in the provinces and territories. It will make them more attractive. As you know, a bilingual workforce is much more appealing than a unilingual workforce, especially when it comes to international companies.

Since the two languages are spoken on five continents, it is important for us to promote employees who speak both languages. Being open to diffusion areas will make our regions much more attractive from an economic standpoint. That was also kind of our intention.

Senator Hébert: Thank you.

Mr. Vera: In Part I of the *Canada Gazette*, a study conducted by Canadian Heritage assesses the costs and benefits. It's a pretty comprehensive study. Canadian Heritage concludes that there are more benefits than costs and that it should not have a negative impact on investment projections.

Certain sectors of the economy are being targeted. It's not all companies; it's also the existing banking sector. In our view and according to the published study, investments should not be affected.

Senator Hébert: You're right that the banking sector is targeted, but there's also road transportation, communications and air transportation. In the study you mentioned, the compliance costs for implementation are estimated at around \$200 million for businesses.

Ms. Roy, regarding the implementation of legislation, you spoke about the importance of having appropriate tools to help businesses comply with the law. At the start of your remarks,

La réglementation est un des éléments que les entreprises vont prendre en compte dans leurs choix d'investissement. Dans une telle perspective, je crois qu'on adhère tous à l'objectif d'étendre l'usage du français au Canada.

Cependant, sachant où nous en sommes à l'heure actuelle, comment fait-on pour concilier cette situation avec votre proposition d'élargissement de la portée de la loi? On sait que cela risque d'avoir un effet négatif sur la capacité du Canada à attirer des investissements. Je ne dis pas que cela empêchera le Canada d'attirer des investissements, mais il y a tout de même un élément à considérer par rapport à cela.

J'aimerais connaître votre position sur ce point. Comment fait-on pour concilier cela?

Mme Roy : Premièrement, je pense que si on a des aires où il y a plus de francophones, cela va mettre à la disposition des entreprises une main-d'œuvre beaucoup plus bilingue et prête à travailler dans les entreprises qui voudront venir investir au Canada. Je pense qu'il est important d'avoir une main-d'œuvre forte et bilingue reconnue dans les provinces et territoires. Cela créera davantage d'attractivité. Comme vous le savez, une main-d'œuvre bilingue est beaucoup plus intéressante qu'une main-d'œuvre unilingue, surtout lorsqu'on fait affaire avec des entreprises internationales.

Les deux langues étant parlées sur les cinq continents, pour nous, il est important de valoriser les employés qui parlent les deux langues. En s'ouvrant aux aires de diffusion, il s'agit de rendre nos régions beaucoup plus attrayantes sur le plan économique : c'est un peu l'intention qu'on avait aussi.

La sénatrice Hébert : Merci beaucoup.

M. Vera : Dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, une étude menée par Patrimoine canadien évalue les coûts et les avantages. C'est une étude assez étoffée : Patrimoine canadien arrive à la conclusion qu'il y a davantage de bénéfices que de coûts et qu'il ne devrait pas avoir d'effet négatif sur les projections d'investissement.

On cible certains secteurs de l'économie. Ce ne sont pas toutes les entreprises; cela vise aussi le secteur bancaire déjà en place. Selon nous et selon l'étude qui a été publiée, les investissements ne devraient pas être touchés.

La sénatrice Hébert : Vous avez raison de dire que le secteur bancaire est ciblé, mais il y a aussi le transport routier, les communications et le transport aérien. Dans l'étude dont vous faites mention, les coûts de conformité pour la mise en place sont évalués à environ 200 millions pour les entreprises.

Madame Roy, en ce qui concerne la mise en œuvre d'une législation, vous avez parlé de l'importance d'avoir des outils appropriés pour aider les entreprises à se conformer à la loi. Au

you mentioned inadequate tools. What tools do you think would be adequate, then, if the existing ones are not?

Ms. Roy: Thank you for the question. I think what I was describing as inadequate was what was meant to form the regulations in their entirety.

Senator Hébert: I'm sorry, I misunderstood you.

Ms. Roy: I'd like to come back to your last question.

To follow up on what Mr. Vera said, that same Canadian Heritage study states that businesses will be able to recover their costs within a year. That means that if there's training and so on, those costs will be recovered.

Senator Hébert: That's fine. Thank you.

Senator Moncion: Good evening, Ms. Roy. It's been a long time.

Among the criteria that the FCFA submitted, there's one about designating provincial and territorial capitals as regions with a strong francophone presence. Some have been completely ignored. I would like you to talk about including provincial and territorial capitals as regions with a strong francophone presence and explain to us what justifies that inclusion.

Ms. Roy: Thank you for the question.

We would like all provincial and territorial capitals to be included, because if only the regions with a strong francophone presence are kept, that will limit us. The absence of a critical mass in a neighbourhood or city is concerning and important for francophones, since they're scattered across several neighbourhoods. That's why we suggest taking into account all the provincial and territorial capitals, since that's also where you find the francophone institutions, economic institutions and so on. Canada also seems to be attracting more and more immigrants who arrive and want to work in French and in both languages. For us, it's important to include those capitals. An example from earlier is Toronto, which is one of the capitals. There's a critical mass in Toronto. However, when its demographic weight is considered, the city wouldn't be included. When it comes to 191,000 people in the metropolitan census area of Toronto, that represents a fairly critical mass of francophones outside Quebec. That's why we're trying to strongly suggest that all provincial and territorial capitals be taken into account.

Senator Moncion: Thank you.

début de votre allocution, vous avez parlé d'outils qui étaient inadéquats. Selon vous, quels seraient alors des outils adéquats si ceux qui existent ne le sont pas?

Mme Roy : Merci pour la question. Ce que je qualifiais d'inadéquat, je pense que c'était ce qui devait composer le règlement dans son ensemble.

La sénatrice Hébert : Excusez-moi, je vous avais mal comprise.

Mme Roy : J'aimerais revenir sur votre dernière question.

Pour faire suite à ce que M. Vera a mentionné, dans cette même étude de Patrimoine canadien, il est mentionné que les entreprises pourront recouvrer leurs coûts en un an. Ainsi, s'il y a des formations ou autres, ces coûts seront recouverts.

La sénatrice Hébert : C'est beau. Merci.

La sénatrice Moncion : Bonsoir, madame Roy. Cela fait longtemps.

Dans les critères que la FCFA a présentés, il y en a un qui concerne la désignation des capitales provinciales et territoriales parmi les régions à forte présence francophone. Certaines ont complètement été ignorées. J'aimerais que vous nous parliez de l'inclusion des capitales provinciales et territoriales dans les régions à forte présence francophone en nous expliquant ce qui justifie cette inclusion.

Mme Roy : Merci de la question.

On aimerait que toutes les capitales provinciales et territoriales soient incluses, parce que, si l'on ne conserve que les régions à forte désignation francophone, cela nous limitera. L'absence de masse critique dans un quartier ou une ville est préoccupant et important pour les francophones, puisqu'ils sont disséminés dans plusieurs quartiers. C'est pour cette raison que l'on suggère de prendre en compte l'ensemble des capitales provinciales et territoriales, puisque c'est aussi là que l'on trouve les institutions francophones, économiques et autres. Aussi, on semble attirer de plus en plus les populations immigrantes qui arrivent et qui veulent travailler en français et dans les deux langues. Pour nous, il est important d'inclure ces capitales. Un peu plus tôt, on a donné l'exemple de Toronto, qui est une des capitales. Il y a une masse critique à Toronto. Cependant, quand on considère son poids démographique, cette ville ne serait pas incluse. Quand on parle de 191 000 personnes dans la région métropolitaine de recensement de Toronto, il s'agit tout de même d'une masse assez critique de francophones à l'extérieur du Québec. Voilà pourquoi on essaie de suggérer fortement que l'on prenne en compte l'ensemble des capitales de chaque province et territoire.

La sénatrice Moncion : Merci.

Another extremely important factor to consider, in relation to capitals and as you just pointed out, concerns the distribution of the population. Services are often offered in the capital itself, whereas people will settle down in the suburbs for financial reasons. In fact, it's in those suburbs that francophone communities will form with their schools and community centres. That will feed into the institutions of the broader region, even if francophones don't live there, hence the importance of your calculations and recommendations. I would like you to tell us about that.

Ms. Roy: Indeed. As you know, society is also changing demographically. It's clear that immigrant populations are moving to the capitals. That's important because francophone immigration is one of the pillars of the Official Languages Act. If services aren't available in French and people don't get the opportunity to work in French, including in private businesses or businesses affected by the UFPBA, it raises the question of what all these efforts are for. That's another good reason for including capitals.

Senator Moncion: I would like you to tell us a bit about the disparities that exist between the UFPBA and the French Language Services Act, which is also recognized in Quebec. Some things are recognized in the French Language Services Act and have an impact on the calculations set out in the UFPBA, unless I'm mistaken.

Ms. Roy: Mr. Vera, would you like to answer that question, please?

Mr. Vera: Yes. We haven't looked into that, because it's under Quebec's jurisdiction. We understand that the UFPBA is similar to the option that Quebec has, and that businesses can choose which system to join. However, we haven't seen any disparities between the two.

Senator Moncion: Okay.

When it comes to the service sector, including banking, transportation and aviation, it's clear that there are differences depending on the regions and the companies. That's where service disparities can be seen.

Mr. Vera: Are you simply talking about what happens within Quebec?

Senator Moncion: No, outside Quebec.

Mr. Vera: Okay. There are different criteria. For example, Quebec has a different threshold than areas outside Quebec. It's clearly a political choice to make the whole thing less difficult outside Quebec.

Senator Moncion: In order for the services to be available, though?

Un autre élément extrêmement important à prendre en compte, en lien avec les capitales et comme vous venez de le souligner, concerne la répartition de la population. Les services sont souvent offerts dans la capitale même, alors que les gens s'installent plutôt en banlieue pour des raisons de coûts. C'est d'ailleurs dans ces banlieues que se forment les communautés francophones avec leurs écoles et leurs centres communautaires. Cela alimentera les institutions de la grande région, même si les francophones n'y résident pas, d'où l'importance de vos calculs et recommandations. J'aimerais que vous nous en parliez.

Mme Roy : En effet. Aussi, comme vous le savez, la société est en train de changer sur le plan démographique. On s'aperçoit que les populations immigrantes vont vers les capitales. C'est important, parce que l'immigration francophone est un des piliers de la Loi sur les langues officielles. Si l'on n'offre pas de services en français et que l'on ne donne pas l'occasion aux gens de travailler en français, y compris dans les entreprises privées ou les entreprises concernées par la LUFEP, on se demande à quoi servent tous ces efforts. C'est une autre bonne raison justifiant l'inclusion des capitales.

La sénatrice Moncion : J'aimerais vous amener à nous parler un peu des disparités qui existent entre la LUFEP et la Loi sur les services en français, qui est aussi reconnue au Québec. Certaines choses sont reconnues dans la Loi sur les services en français et ont des retombées dans les calculs prévus par la LUFEP, à moins que je ne me trompe.

Mme Roy : M. Vera, voudriez-vous répondre à cette question, s'il vous plaît?

M. Vera : Oui. On ne s'est pas penché sur cela, parce que c'est du ressort du Québec. On comprend que la LUFEP ressemble à l'option qu'il y a au Québec, et que les entreprises peuvent choisir le régime auquel se joindre. Cependant, on n'a pas vu de disparités entre les deux.

La sénatrice Moncion : D'accord.

Lorsqu'on étudie le secteur des entreprises de services, notamment les banques, le transport et l'aviation, on constate des différences selon les régions où l'on se trouve et les compagnies. C'est là que l'on observe des disparités dans les services.

M. Vera : Parlez-vous simplement de ce qui se passe à l'intérieur du Québec?

La sénatrice Moncion : Non, à l'extérieur.

M. Vera : D'accord. Il y a différents critères. Par exemple, pour le Québec, le seuil diffère de celui des zones hors Québec. Clairement, c'est un choix politique de rendre le tout moins difficile à l'extérieur du Québec.

La sénatrice Moncion : Mais pour que les services puissent être offerts?

Mr. Vera: In fact, the threshold is 100 employees at the national level. In a particular area, I believe the threshold is 50 employees or more. What do you want to know, though?

Senator Moncion: Perhaps it wasn't you who recommended lowering that threshold outside Quebec to levels that are more realistic for our communities, so that they're served in French if they need services in French.

Mr. Vera: Lowering the threshold is one of our recommendations, absolutely. However, in this case, the most important thing is to reduce the analysis area, use the 20% ratio, reduce it and move from the census area to the dissemination area, which is a defined area. Finally, if we have to determine which criterion is the most important, the dissemination area is more important than the threshold to establish the service.

Senator Gerba: I'm going to continue on the same topic, the threshold. In your brief, you recommend changing the threshold to 25 employees. How could we ensure that the obligations imposed on small businesses remain proportionate to their capacity? That's my first question.

More broadly, how do we balance this expansion with language obligations and limit the burden? It's still a regulatory burden on small businesses.

Mr. Vera: First, the legislator's intention, as well as ours, is to achieve substantive equality. If it's a burden for the country to protect French, I have to wonder.

Senator Gerba: I'm thinking of small businesses.

Mr. Vera: The businesses have to be under federal jurisdiction, so this doesn't affect the small little businesses that don't have stable contracts. We're talking about certain sectors, including the banking, aviation and transportation sectors, which have slightly broader shoulders from a financial standpoint. We aren't talking about a bakery or a coffee shop. We're talking about businesses that have a certain economic weight and that must demonstrate a certain level of economic performance.

What we want, what we're looking for, is precisely for these regulations to have a real impact. Because where we are now with the threshold, with the areas, that already exists. Not a lot will change. What we want is to raise the floor so that this act and these regulations can have an impact on the promotion of French and so that the private sector starts doing its part for substantive equality here in Canada.

Ms. Roy: I was going to add that Canadian Heritage's impact study concludes that, as part of the regulatory development process and the consultations with small businesses — I think

M. Vera : En fait, le seuil est de 100 employés au niveau national. Dans une zone particulière, je crois que le seuil est de 50 employés et plus. Mais que voulez-vous savoir?

La sénatrice Moncion : Ce n'est peut-être pas vous qui avez recommandé de baisser ce seuil hors Québec pour l'amener à des niveaux qui sont plus réalistes pour nos populations, de manière à ce qu'elles soient servies en français si elles ont besoin d'avoir des services en français.

M. Vera : Baisser le seuil est dans nos recommandations, tout à fait. Par contre, dans ce cas, le plus important est de réduire l'aire d'analyse, d'utiliser le ratio de 20 %, de le réduire et de passer de l'aire de recensement à l'aire de diffusion, qui est une zone délimitée. Enfin, si l'on doit déterminer quel critère est le plus important, l'aire de diffusion est plus importante que le seuil pour établir le service.

La sénatrice Gerba : Je vais continuer sur le même sujet, soit le seuil. Dans votre mémoire, vous recommandez de modifier le seuil en l'établissant à 25 employés. Comment pourrait-on garantir que les obligations imposées aux petites entreprises demeurent proportionnelles à leur capacité? C'est ma première question.

Plus largement, comment concilier cet élargissement avec les obligations linguistiques et limiter le fardeau? C'est quand même un fardeau réglementaire pour les petites entreprises.

M. Vera : D'abord, l'intention du législateur, ainsi que la nôtre, est d'arriver à une égalité réelle. Si c'est un fardeau pour le pays de protéger le français, je me pose des questions.

La sénatrice Gerba : Je pense à la petite entreprise.

M. Vera : Concernant les entreprises, elles doivent être de compétence fédérale. Ainsi, cela ne concerne pas les toutes petites entreprises qui n'ont pas de contrats stables. On parle ici de certains secteurs, notamment les secteurs des banques, de l'aviation et du transport, qui ont des épaules un peu plus larges d'un point de vue financier. On ne parle pas d'une pâtisserie ou d'un café. On parle d'entreprises qui ont un certain poids économique et qui doivent démontrer qu'elles ont un certain niveau de rendement économique.

Alors, ce qu'on veut, ce qu'on cherche, c'est justement que ce règlement ait un effet réel. Parce que là où l'on se trouve actuellement dans le seuil, dans les zones, cela existe déjà. Il n'y aura pas beaucoup de changement. Ce que l'on veut, c'est augmenter le niveau plancher pour que, justement, cette loi et ce règlement puissent avoir une incidence sur la promotion du français et pour que le secteur privé commence à faire sa part dans l'égalité réelle ici au Canada.

Mme Roy : J'allais rajouter que dans l'étude d'impact de Patrimoine canadien, on conclut que, dans le processus de développement réglementaire et dans le cadre des consultations

that's where you were going — businesses with fewer than 100 employees and an annual gross revenue of less than \$5 million that are located in regions with a strong francophone presence will not be subject to the requirements of the Use of French in Federally Regulated Private Businesses Act, or UFPBA. That prevents subjecting small businesses to too significant a burden or compliance cost. That's also in the study that Canadian Heritage had carried out.

Senator Gerba: Thank you for clarifying that.

In your brief, you also raised the issue of French-language services in means of transportation during emergencies. However, the draft regulations specify that means of transport are not considered workplaces and so are not subject to the UFPBA. In your opinion, what minimum obligations should be set out to ensure that emergency instructions are available in French?

Ms. Roy: I think those were secondary recommendations that we had made. For public safety, it's indeed important to be able to demand services in French during emergencies. Now, I know it's said that a truck driver's vehicle, because it isn't their place of residence — even though they drive it — isn't their place of work, because the vehicle goes everywhere. In those cases, those drivers don't have to interact with the public. For us, then, that isn't an ideal example. The situations we're worried about are those where a fairly large population would need access to these transportation services. That's why it's important to be able to demand services in emergencies: for public safety.

Senator Gerba: Thank you.

Senator Aucoin: Thank you to our guests for their comments. Personally, I haven't followed the entire bill and the regulations. Do you feel that the new criteria you wanted the government to take into account, such as the dissemination area and the vitality criteria, have been welcomed by the government and that some of these criteria may be added to the regulations?

Ms. Roy: The importance of vitality criteria for us is directly in line with the act and the Official Languages Act. There's a focus on these vitality criteria because they make it possible to achieve substantive equality. If the vitality of our regions is taken into account, thought is also given to our smaller communities. I look at you and think about the Chéticamp region. There are historically francophone regions that aren't being taken into account here. In addition to capitals, it's important to look at the vitality criteria of our regions.

faites auprès des petites entreprises — je pense que c'est là où vous alliez —, les entreprises de moins de 100 employés dont le revenu brut annuel est inférieur à 5 millions de dollars et qui sont situées dans les régions à forte présence francophone ne seront pas assujetties aux exigences du régime de la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale (LUFEP), afin de ne pas imposer un fardeau ou coût de conformité trop important aux petites entreprises. Cela figure également dans l'étude que Patrimoine canadien avait réalisée.

La sénatrice Gerba : Merci pour cette précision.

Dans votre mémoire, vous avez aussi soulevé la question des services en français en cas d'urgence dans les moyens de transport. Or, l'avant-projet de règlement précise que les moyens de transport ne sont pas considérés comme des lieux de travail et ne sont donc pas assujettis à la LUFEP. Selon vous, quelles obligations minimales devraient être prévues pour garantir que les consignes d'urgence soient accessibles en français?

Mme Roy : Je pense que ce sont des recommandations secondaires que nous avons faites. Pour la sécurité des populations, il est important justement, dans les situations d'urgence, de pouvoir exiger des services en français. Maintenant, je sais qu'on dit que le véhicule des chauffeurs de camion, parce que ce n'est pas leur lieu de résidence — même s'ils le conduisent — n'est pas leur lieu de travail, parce que le véhicule va partout. Dans ces cas, ces chauffeurs n'ont pas à interagir avec la population. Pour nous, ce n'est donc pas un cas idéal. Les cas qui nous préoccupent sont ceux où il faudrait qu'une assez grande population puisse avoir accès à ces services de transport. C'est pour cela qu'il est important d'être capable d'exiger des services dans les cas d'urgence. Pour la sécurité de la population.

La sénatrice Gerba : Merci.

Le sénateur Aucoin : Merci à nos invités de leurs commentaires. Pour ma part, je n'ai pas suivi tout le projet de loi et la réglementation. Avez-vous l'impression que les nouveaux critères dont vous vouliez que le gouvernement tienne compte, comme l'aire de diffusion et les critères de vitalité, sont accueillis favorablement par le gouvernement et que certains de ces critères pourraient être ajoutés au règlement?

Mme Roy : L'importance des critères de vitalité pour nous s'aligne directement sur la loi et sur la Loi sur les langues officielles. Si l'on se penche sur ces critères de vitalité, c'est pour qu'on puisse avoir l'égalité réelle. Si l'on prend la vitalité de nos régions, c'est pour cela qu'on pense aussi à nos plus petites communautés. Je vous regarde et je pense à la région de Chéticamp. Il y a des régions historiquement francophones, mais qui ne sont pas prises en compte ici. En plus des capitales, il faut regarder aussi les critères de vitalité de nos régions.

Senator Aucoin: You didn't understand my question. Do you feel that you have made progress with this or that the government might consider including these criteria? Do you have the government's attention?

Ms. Roy: Yes. I mentioned the act because the government, as a legislator, passed that act. In my opinion, if the government wants to be logical and consistent, it should adopt vitality criteria.

Senator Aucoin: On the other hand, you may have answered my second question. Regarding places like Fort McMurray or Calgary, could the new criteria you're talking about, which the legislator has already incorporated into the act, enable cities that are not capital cities, and indeed businesses that would set up there, to offer those services? What about Fort McMurray, where there's a large clientele of workers who come to work on site without being residents? Would new businesses with a contract in defence or something else be required to provide services to this clientele of workers who are not residents? Could you tell us more about that?

Ms. Roy: I understand your question, but I'm not sure they would be covered by the UFPBA. If these were businesses that are subject, it seems to me that some of these regions, with the dissemination area, could make that available not only when it comes to the people who live there, but also when there's a high concentration of tourists or people who come to work there.

Senator Aucoin: I was wondering if these new criteria could encompass those populations that are in transit.

Ms. Roy: I think so.

Mr. Vera: First, I may have a brief statement on dissemination areas and census areas. These are areas established by Statistics Canada. The information is the same, too, which means that it's aggregated and added in the census areas, but it's more scattered. With the criterion we're asking for, there could be information on smaller areas, as you just said. By using the same 20% criterion that the government is requesting but simply reducing the analysis area, it's possible to identify these elements.

We did some research into geospatial analysis, since that's kind of what we're doing now. When it comes to analyzing complexity, the smaller the analysis area, the more that complexity can be understood. In fact, by taking areas that are too large, we lose information on our communities. By reducing the areas, it will be possible to conduct the type of analyses you're referring to. The same goes for cities. We don't want services everywhere in Toronto. Narrowing the analysis area — and you can see it on the map in our brief — makes it possible to identify neighbourhoods by cross-referencing data on the dissemination area and the location of schools and other

Le sénateur Aucoin : Vous n'avez pas compris le sens de ma question. Avez-vous l'impression que vous avez fait du chemin avec cela ou que le gouvernement pourrait envisager d'inclure ces critères? Avez-vous l'oreille du gouvernement?

Mme Roy : Oui. Si j'ai parlé de la loi, c'est parce que le gouvernement à titre de législateur a voté cette loi. D'après moi, si l'on veut être logique et cohérent, on devrait adopter des critères de vitalité.

Le sénateur Aucoin : D'autre part, peut-être que vous avez répondu à ma deuxième question. Concernant des endroits comme Fort McMurray ou Calgary, les nouveaux critères dont vous parlez, qui sont déjà inclus dans la loi par le législateur, pourraient-ils permettre à des villes qui ne sont pas des capitales, et justement à des entreprises qui viendraient s'y installer, d'offrir ces services? Concernant Fort McMurray où il y a une forte clientèle de travailleurs qui viennent travailler sur place sans être des résidents? De nouvelles entreprises qui auraient un contrat dans la défense ou autre chose, seraient-elles obligées d'offrir des services à cette clientèle de travailleurs qui ne sont pas des résidents? Pourriez-vous nous en dire davantage?

Mme Roy : Je comprends votre question, mais je ne suis pas certaine qu'ils seraient compris dans la LUFEP. S'il s'agissait d'entreprises qui sont assujetties, il me semble que certaines de ces régions, avec l'aire de diffusion, pourraient rendre cela disponible pour les gens qui vivent là, mais aussi quand il y a une forte concentration de touristes ou de gens qui viennent travailler là.

Le sénateur Aucoin : Je me demandais si ces nouveaux critères pourraient englober ces populations qui sont en transit.

Mme Roy : Je pense que oui.

M. Vera : D'abord, j'aurais peut-être une petite déclaration sur les aires de diffusion et les aires de recensement. Ce sont des zones établies par Statistique Canada. Et l'information est la même, c'est-à-dire qu'elle est agrégée et ajoutée dans les aires de recensement, mais elle est plus dispersée. Avec le critère qu'on demande, on pourrait avoir de l'information sur de plus petites zones, comme vous venez de le dire. En utilisant le même critère de 20 % que le gouvernement demande, mais en réduisant simplement l'aire d'analyse, on peut retrouver ces éléments.

Nous avons fait une recherche en analyse géospatiale, car c'est un peu ce que nous faisons actuellement. Pour analyser la complexité, plus l'aire d'analyse est petite, plus la complexité peut être comprise. Justement, en prenant des aires trop grandes, on perd de l'information sur nos communautés. En réduisant les aires, on va pouvoir faire le type d'analyses que vous évoquez. C'est la même histoire dans les villes. On ne veut pas des services partout dans Toronto. En réduisant l'aire de cette analyse — et vous le voyez sur la carte dans notre mémoire —, on peut identifier les quartiers en croisant les données sur l'aire de diffusion et sur l'emplacement des écoles et des autres

institutions from our organizations. That's where we want the services to be established: It isn't all over the big city. It's really in areas with a certain vitality. That's where it can be discovered, by doing this analysis, that there are areas with a strong francophone presence.

The Chair: Thank you. Before moving on to the second round, let's talk a little more about the dissemination area and the methodology. I imagine you have calculated this for a province such as British Columbia as well, which is not currently affected by the UFPBA at all, if I understand correctly. Given the dissemination area, I dare say it will be affected.

My other question concerns the dissemination area. Why suggest this methodology instead of using the regions already designated as bilingual, which are listed in Part IV of the act? Is it to try to clear up some of the confusion between the two different types of methodology or regime?

Ms. Roy: We wanted to use the dissemination area because it comprises between 400 and 700 residents, whereas the census tract, as I mentioned earlier, comprises between 2,500 and 8,000 residents. If we use this, it gives us areas or pockets where there are the most francophones. As you know, some of our regions are smaller, but if we base our analysis on this, yes, it can be helpful in British Columbia. You'll find the map in our submission; you'll therefore be able to see where the dissemination area identified a French-speaking population, whereas the census tract did not. In addition to the Victoria region, which is the capital.

The Chair: Thank you.

Senator Cormier: I shall continue on from your last question, Mr. Chair. Part IV of the Official Languages Act deals with the federal government's obligations regarding the provision of services in designated bilingual regions. Part V of the act sets out obligations for the federal government, which must allow its staff in these regions to work in the language of their choice. We now have a draft regulation that does not correspond to the bilingual regions identified in the act, if I understand correctly. This means that, if I am out and about in Toronto as a francophone citizen, I do not always know where I can be served in French or not, or at which business. It seems to me that this is a huge source of confusion. It seems to me that the government, in its lack of foresight, has failed to take into account the alignment of these two considerations.

In your opinion, shouldn't the federal language regimes regarding the language of service and the language of work be harmonized so that, in these designated French-speaking areas, services are provided in both languages so that people can work in their own language and access services in their own language,

institutions de nos organismes. C'est là où l'on veut que les services soient installés : ce n'est pas partout dans la grande ville non plus. C'est vraiment dans les zones où l'on a une certaine vitalité. Alors, c'est là où l'on découvre, en faisant cette analyse, qu'il y a des zones où l'on peut retrouver une forte présence francophone.

Le président : Merci. Avant de passer au deuxième tour, parlons un peu plus de l'aire de diffusion et de la méthodologie. J'imagine que vous avez calculé cela aussi pour une province comme la Colombie-Britannique, qui n'est aucunement touchée par la LUFEP à l'heure actuelle, si je comprends bien. Grâce à l'aire de diffusion, j'ose croire qu'elle sera touchée.

Mon autre question porte sur l'aire de diffusion. Pourquoi suggérer cette méthodologie au lieu d'utiliser les régions déjà désignées bilingues qui sont dans la partie IV de la loi? Pour essayer d'éliminer un peu de confusion entre les deux différents types de méthodologie ou de régime?

Mme Roy : On a voulu utiliser l'aire de diffusion, parce qu'elle regroupe entre 400 et 700 habitants, alors que le secteur de recensement, comme je disais tout à l'heure, regroupe de 2 500 à 8 000 habitants. Si on utilise cela, cela nous donne des zones ou des poches où il y a le plus de francophones. Comme vous le savez, certaines de nos régions sont moins grandes, mais si on se base là-dessus, oui, cela peut aider en Colombie-Britannique. Dans notre mémoire, vous avez la carte; vous serez donc en mesure de voir où sont les régions où l'aire de diffusion nous donnait une partie francophone, tandis qu'avec le secteur de recensement, il n'y en avait pas. En plus de la région de Victoria, qui est la capitale.

Le président : Merci.

Le sénateur Cormier : Je vais poursuivre à partir de votre dernière question, monsieur le président. Dans la Loi sur les langues officielles se trouve la partie IV qui touche les obligations du gouvernement fédéral concernant la prestation de services dans les régions désignées bilingues. Dans la partie V de la loi, il y a des obligations pour le gouvernement fédéral, qui doit permettre à son personnel, dans ces régions, de travailler dans la langue de son choix. On se retrouve maintenant avec un projet de règlement qui ne correspond pas aux régions bilingues identifiées dans la loi, si je comprends bien. Cela veut dire que, si je me promène dans Toronto en tant que citoyen francophone, je ne sais pas toujours où je peux me faire servir en français ou non, dans quelle entreprise. Il me semble que c'est une source de confusion énorme. Il me semble que le gouvernement, dans sa clairvoyance déficiente, a oublié de tenir compte de l'arrimage de ces deux considérations.

À votre avis, ne faudrait-il pas harmoniser les régimes linguistiques fédéraux en matière de langue de service et de langue de travail pour que, dans ces zones francophones délimitées, il y ait à la fois des services dans les deux langues pour qu'on puisse travailler dans sa langue, accéder à des

whether they are seeking a service provided by the government or a service from a private company? What can you tell us about this? What are your thoughts? What have you said to the government on this point, which strikes me as a source of enormous confusion?

Ms. Roy: Yes, indeed. If it were possible to have a single language policy covering the whole of Canada, that would be good, because it would precisely serve to strengthen French throughout the country and ensure the long-term vitality of francophone minority communities. If that were possible, it would be the right thing to do.

However, realistically speaking, we understand that this is not a possibility everywhere. Although there are francophones in every region and constituency across the country, it may not be possible to have a single system or framework. There may be genuine risks that businesses within the same sector are not subject to the same obligations. For example, we spoke about transport earlier: This could happen in that context. The UFPBA can partly address this issue, but we really need to look at the full range of different language regimes across the board. That is why we were asking, at least for provincial regimes, that we focus on those. It is more difficult. We need to see the opportunities that arise from all this, and view language obligations not as a burden but as opportunities. It must be said that bilingualism offers competitive advantages; it should not always be viewed as a financial burden. Regardless of the schemes we end up with, we must try to fall back on —

Senator Cormier: I do not wish to interrupt you, but I feel the chair might do so.

In your submission, you also recommended that private companies under federal jurisdiction located in New Brunswick should be subject to the same criteria as those set out in the Quebec scheme, whether in terms of the employee threshold, certification requirements or accountability. Could you explain, for the benefit of everyone, why such alignment between New Brunswick and Quebec would be possible?

Ms. Roy: We believe there are advantages to using something that already exists, such as the Quebec scheme, and to having the same thresholds for the formation of francization committees. Accountability is particularly important to us. Therefore, if it were the same scheme as Quebec's, this would enable us to have greater accountability and a better understanding of the state of the linguistic situation, as well as the certificates of generalized proficiency in French. We saw many advantages in aligning with the Quebec scheme.

services dans sa langue, que ce soit lorsqu'on veut accéder à un service offert par le gouvernement ou à un service dans une entreprise privée? Que pouvez-vous nous dire à ce sujet? Quelle est votre réflexion? Qu'avez-vous dit au gouvernement sur ce point qui m'apparaît être une source de confusion énorme?

Mme Roy : Oui, effectivement. S'il était possible d'avoir un seul régime linguistique qui couvre tout le Canada, cela serait bien, parce que cela permettrait justement de renforcer le français partout au pays et d'assurer la vitalité à long terme des communautés francophones en situation minoritaire. Si c'était possible, ce serait la chose à faire.

Toutefois, de façon très réaliste, nous comprenons que ce n'est pas une possibilité partout. Même s'il y a des francophones dans toutes les régions et circonscriptions au pays, ce n'est peut-être pas possible d'avoir un seul système ou régime. Il se peut qu'il y ait de vrais risques à ce que des entreprises d'un même secteur ne soient pas soumises aux mêmes obligations. Par exemple, on a parlé du transport plus tôt : cela pourrait arriver dans ce contexte. La LUFEP peut répondre en partie à cet enjeu, mais il faut vraiment regarder l'ensemble des différents régimes linguistiques un peu partout. C'est pour cela que nous demandions, du moins pour les régimes provinciaux, qu'on se concentre sur ceux-là. C'est plus difficile. Il faut voir les opportunités qui se présentent dans tout cela, et voir les obligations linguistiques non pas comme un fardeau mais comme des opportunités. Il faut quand même dire que le bilinguisme a des avantages concurrentiels; il ne faut pas toujours voir ça comme un fardeau financier. Indépendamment des régimes qu'on va avoir, il faut essayer de se rabattre sur —

Le sénateur Cormier : Je ne veux pas vous interrompre, mais je sens que le président pourrait le faire.

Vous avez aussi recommandé dans votre mémoire que des entreprises privées de compétence fédérale qui sont situées au Nouveau-Brunswick soient assujetties aux mêmes critères que ceux exposés dans le régime du Québec, que ce soit au niveau du seuil d'employés, des exigences en matière de certification ou encore de la reddition de comptes. Pouvez-vous préciser, pour le bénéfice de tous, pourquoi cet arrimage serait possible entre le Nouveau-Brunswick et le Québec?

Mme Roy : On trouve qu'il y a des avantages à se servir de quelque chose qui existe déjà, comme le régime du Québec, et d'avoir les mêmes seuils pour la formation des comités de francisation. La reddition de comptes est particulièrement importante pour nous. Donc, si c'était le même régime que le Québec, cela nous permettrait d'avoir une meilleure reddition de comptes et de mieux connaître le bilan de la situation linguistique ainsi que les certificats de généralisation du français. On voyait beaucoup d'avantages à s'aligner sur le régime du Québec.

Senator Cormier: What can you tell us about the effectiveness of these committees within companies in terms of accountability and the self-assessments they will carry out within private companies under federal jurisdiction? Because companies will be obliged to set up these committees.

Ms. Roy: We have very little information about the committees, but I will let Mr. Vera answer.

Mr. Vera: One of the points raised in the submission is the need to involve the community in the committees, so that the measures being taken by businesses are fully aligned with the community's development. However, we do not have enough information to know whether these committees are functioning effectively or not. In the case of New Brunswick, we believe that a scheme such as this could be helpful, as the population is larger there too, and the private sector could play a greater role in ensuring accountability.

Senator Cormier: I hope we will ask them to submit a written submission to us, Mr. Chair, because their submission from May was very relevant. Thank you very much.

The Chair: I have taken note of that.

Senator Gerba: Generally speaking, we are seeing a decline in the use of French, both in and outside Quebec. In this context, what impact would the UFPBA have on the decline of French in Canada?

Ms. Roy: That's a good question. I think the UFPBA could help. If, with our recommendations, we manage to increase the number of places where — as mentioned earlier in the case of dissemination areas. This will bring much greater vitality to local businesses, and it will also help us in terms of francophone immigration. There will be more work and more bilingual jobs in each of these regions, and this can contribute to their vitality and, by extension, help to stem the decline. If more people can live and work in French, this will certainly help to halt the decline in the various regions.

The only place in the country where there has been no decline, according to the latest census, was the Yukon. We can see that this is because people can work and live in French. There are newcomers who have settled there. This is probably due to the fact that they have access to bilingual positions, which is helping to foster a vibrant community there.

Senator Gerba: Thank you. You are also proposing a five-yearly review of the regulations, taking into account demographic changes in the country. In your view, which elements should be reviewed every five years, and how can we ensure that the regulations can evolve in line with the actual needs of communities?

Le sénateur Cormier : Les comités au sein des entreprises, qu'est-ce que vous pouvez nous dire de leur efficacité sur la plan de la reddition de comptes et de l'autoévaluation que ces comités feront au sein des entreprises privées de compétence fédérale? Parce que les entreprises auront l'obligation de mettre sur pied ces comités.

Mme Roy : On a très peu d'informations sur les comités, mais je vais laisser M. Vera répondre.

M. Vera : Un des aspects de ce qu'on demande dans le mémoire, c'est d'inclure la communauté dans les comités pour que les mesures que sont en train de prendre les entreprises soient bien en accord avec le développement de la communauté. Toutefois, on n'a pas suffisamment d'informations pour savoir si ces comités fonctionnent bien ou non. Pour le Nouveau-Brunswick, on pense qu'un régime comme celui-là pourrait aider, parce qu'il y a une plus grande population aussi, et le secteur privé pourrait participer davantage à la reddition de comptes.

Le sénateur Cormier : J'espère qu'on leur demandera de nous présenter un mémoire, monsieur le président, parce que leur mémoire du mois de mai était très pertinent. Merci beaucoup.

Le président : J'ai bien noté cela.

La sénatrice Gerba : De manière générale, on constate le déclin du français, que ce soit au Québec ou hors Québec. Dans ce contexte, quel serait l'effet de la LUFEP par rapport au déclin du français au Canada?

Mme Roy : C'est une bonne question. Je pense que la LUFEP pourrait aider. Si, avec nos recommandations, on arrive à faire augmenter le nombre d'endroits où — comme mentionné plus tôt dans le cas des aires de diffusion. Cela va amener beaucoup plus de vitalité autour des entreprises, et cela viendra nous aider aussi au niveau de l'immigration francophone. Il y aura plus de travail, plus d'emplois bilingues dans chacune de ces régions, et cela peut contribuer à la vitalité, et, par le fait même, aider au niveau du déclin. Si plus de gens peuvent vivre et travailler en français, cela aidera certainement à arrêter le déclin dans les différentes régions.

Le seul endroit au pays où il n'y a pas eu de déclin, selon le dernier recensement, c'était au Yukon. On s'aperçoit que c'est parce que les gens peuvent travailler et vivre en français. Il y a des nouveaux arrivants qui sont allés s'installer là. C'est probablement dû au fait qu'ils y ont accès à des postes bilingues, ce qui fait qu'une vitalité s'y développe.

La sénatrice Gerba : Merci. Vous proposez également une révision quinquennale du règlement, compte tenu de l'évolution démographique dans le pays. Selon vous, quels éléments devraient être révisés tous les cinq ans, et comment s'assurer que le règlement puisse évoluer avec les besoins réels des communautés?

Ms. Roy: I think we talk so much about demographics and demographic profiles; it is so closely linked to the implementation of this regulation. So, to properly monitor demographic trends in Canada, I think it's important that we review the whole picture every five years. If we look at recent years, we've seen that Canada's demographic profile is undergoing constant and rapid change. We will see the results of the 2026 census, which will certainly confirm this trend. We must ensure — because the regulations take into account many criteria based on demographic data, and given that our demographic profile and trends are changing rapidly — that the regulations are amended every five years in line with the censuses and demographic changes.

Senator Moncion: You put forward, in the conclusion of your submission, an idea that is nonetheless very interesting for businesses that are not subject to the act — because they do not meet the size, employee numbers or threshold requirements — but for those businesses that would like to contribute to the promotion of French, I think the idea is excellent. Even if they are not officially designated under the UFPBA criteria, these businesses could benefit from support and act as proactive role models. I found that really interesting. What you're talking about is a voluntary designation. I'd like you to explain this to us a little further, because the idea is really interesting, I'd say — there's an opportunity here for those who see the promotion of French or the French language as a threat rather than as an asset that should be promoted.

Ms. Roy: Yes. I think we were counting on a knock-on effect. If more businesses across the country become French-speaking or bilingual, this could have a knock-on effect. We saw, from the Canadian Heritage study, that the investments made by these companies or businesses would pay for themselves within a year. If we go by that, it might give others the opportunity to get involved too, because it provides a better service.

As we said earlier: The desire to become bilingual or to offer services in French should not always be seen as a burden. There is, after all, a competitive advantage to be gained from this. It meets a demand. That is what the Canadian Heritage study demonstrated. I would say that it is mainly thanks to the knock-on effect that we could offer this opportunity to self-declare and demonstrate one's desire to be part of this movement.

Senator Moncion: Would they be subject to the same rules if they did so voluntarily? For example, regarding the committee that has to report, and so on. Would it be beneficial, in fact, to perhaps introduce certain incentives to encourage these companies to provide this sort of environment, so as to encourage them to maintain this voluntary designation?

Mme Roy : Je pense qu'on parle tellement de démographie et de profil démographique, c'est tellement relié à la mise en œuvre de ce règlement. Donc, pour bien suivre l'évolution démographique du Canada, je pense que c'est important qu'on revoie l'ensemble tous les cinq ans. Si l'on se fie aux dernières années, on a vu que le profil démographique du Canada est en transformation constante et rapide. On va voir les résultats du recensement de 2026 qui vont certainement confirmer cette tendance. Il faut s'assurer — parce que le règlement prend en considération beaucoup de critères basés sur les données démographiques, si notre profil et notre évolution démographique changent rapidement — que le règlement soit modifié aux cinq ans en fonction des recensements et des changements démographiques.

La sénatrice Moncion : Vous amenez, dans la conclusion de votre mémoire, une idée quand même très intéressante pour les entreprises qui ne sont pas soumises à la loi, parce qu'elles n'ont pas la taille ou le nombre d'employés ou le seuil, mais, pour ces entreprises qui souhaiteraient contribuer à la promotion du français, je trouve l'idée excellente. Même si elles ne sont pas officiellement désignées selon les critères de la LUFEP, ces entreprises pourraient bénéficier d'un accompagnement et agir comme des modèles proactifs. Je trouvais cela vraiment intéressant. Ce dont vous parlez c'est d'une désignation volontaire. Je voudrais que vous nous l'expliquiez un peu plus, parce que l'idée est vraiment intéressante, je vous dirais — il y a une ouverture pour ceux qui voient la francisation ou le français comme une menace et non comme un avantage dont on doit faire la promotion.

Mme Roy : Oui. Je pense qu'on se fiait à l'effet d'entraînement. Si plus d'entreprises se francisent ou se bilinguisent partout au pays, cela peut avoir un effet d'entraînement. On a vu, avec l'étude de Patrimoine canadien, que les investissements de ces compagnies ou entreprises allaient être rentabilisés en un an. Si l'on se fie à cela, cela donnera peut-être l'occasion à d'autres de participer aussi, parce que cela donne un meilleur service.

On l'a dit tout à l'heure : il ne faut pas toujours voir la volonté de se bilinguiser ou d'offrir des services en français comme un fardeau. Il y a quand même un avantage concurrentiel à cela. Cela répond à une demande. C'est ce que l'étude de Patrimoine canadien a démontré. Je dirais que c'est surtout grâce à l'effet d'entraînement qu'on pourrait offrir cette possibilité de s'autodéclarer et de montrer son désir de faire partie de ce mouvement.

La sénatrice Moncion : Est-ce qu'elles seraient soumises aux mêmes règles si elles le faisaient de façon volontaire? Par exemple, le comité qui doit faire rapport, etc. Est-ce que ce serait avantageux, justement, d'ajouter peut-être certaines incitations pour que ces entreprises offrent aussi ce genre d'environnement pour encourager le maintien dans les entreprises de cette désignation volontaire?

Ms. Roy: I think so. What's interesting about the committee is that we'd like the community to be able to participate in the francization committees, so it might be worth seeing if any businesses are willing to volunteer. This could yield very good results because there would be a link with the community they serve.

Senator Moncion: Thank you.

Senator Hébert: I shall follow on from what my colleague has just said, because my question specifically concerned incentives as opposed to regulatory measures. When we want to encourage a certain behaviour, there are two possible options: either we introduce a regulation or a law, or we introduce incentives. We can also do a bit of both.

I'd like to hear your views on an alternative approach. There are certain areas where we've seen standards being put in place, self-regulated by the companies themselves, whether these are standards for healthy businesses, for example, or "employers of choice." Do you think that, following on from what my colleague was saying — because if we want businesses to join a movement to impose obligations on themselves, it seems to me that this goes somewhat against the very nature of what businesses are seeking. On the other hand, if there were a system or standard along the lines of "bilingual employers of choice" or something similar, do you think this is a system that could help and enable small businesses that are keen to do so and have the necessary resources to be able to offer such opportunities? Do you think this is something the government could consider putting in place?

Ms. Roy: I think so. It's a very good idea to have incentives. I think that by talking to the communities they will serve, there are certainly measures we could discuss and put in place. I know that certain aspects have been examined.

Mr. Vera, could you add to what I've said, please?

Mr. Vera: In fact, we did not propose an incentive measure in our brief, because the regulation as it stands will already apply to a community that will be paying for a service. However, if we need to adapt, if we need to amend the regulations — perhaps as Ms. Roy suggests — that would be worthwhile. If it is in the interest of community development, there will be an added benefit, but the community must be involved. This is an essential element for any incentive scheme to be developed.

Senator Hébert: The economist in me would like to ask you: Why not a tax credit for French promotion?

Ms. Roy: Good idea.

Mme Roy : Je pense que oui. Ce qui est intéressant avec le comité, c'est qu'on voudrait que la communauté puisse participer aux comités de francisation, donc il pourrait être intéressant de voir des entreprises qui se portent volontaires. Cela pourrait donner de très bons résultats parce qu'il y aurait un lien avec la communauté qu'elles desservent.

La sénatrice Moncion : Merci.

La sénatrice Hébert : Je vais faire poursuivre dans la foulée de ce que ma collègue vient de dire, parce que ma question, justement, portait sur les mesures incitatives par rapport aux mesures réglementaires. Quand on veut encourager un comportement, il y a deux options possibles : soit on adopte un règlement ou une loi, soit on adopte des mesures incitatives. On peut faire un petit peu des deux aussi.

J'aimerais vous entendre sur quelque chose d'alternatif. Il y a certains domaines où l'on a vu des normes qui se mettaient en place, autogérées par des entreprises elles-mêmes. Que ce soit des normes pour les entreprises en bonne santé, par exemple, ou des employeurs de choix. Est-ce que vous pensez que, dans la foulée de ce que ma collègue vous disait — parce que si on veut que les entreprises adhèrent à un mouvement pour s'imposer des obligations, il me semble que c'est un peu contraire à la nature même de ce que les entreprises cherchent. Par contre, s'il y avait un système ou une norme du style « employeurs de choix bilingues » ou quelque chose comme cela, croyez-vous que c'est un système qui pourrait aider et qui permettrait aux petites entreprises qui sont désireuses de le faire et qui ont les ressources nécessaires de pouvoir offrir — pensez-vous que c'est quelque chose que le gouvernement pourrait envisager de mettre en place?

Mme Roy : Je pense que oui. C'est une très bonne idée d'avoir des mesures incitatives. Je pense qu'en discutant avec les communautés qu'elles vont desservir, il y a certainement des mesures dont on pourrait discuter et qui pourraient être mises en place. Je sais qu'on a examiné certains éléments.

Monsieur Vera, voudriez-vous compléter mes propos, s'il vous plaît?

M. Vera : En fait, on n'a pas proposé, dans notre mémoire, une mesure incitative, parce que le règlement tel quel va déjà s'adresser à une communauté qui va payer un service. Mais s'il faut s'adapter, s'il faut ajuster le règlement, peut-être comme le dit Mme Roy, ce serait intéressant. Si c'est en faveur du développement de la communauté, il y aura un avantage de plus, mais il faut faire participer la communauté. C'est un élément essentiel pour qu'une mesure incitative puisse se développer.

La sénatrice Hébert : L'économiste en moi aurait envie de vous dire : pourquoi pas un crédit d'impôt à la francisation?

Mme Roy : Bonne idée.

Senator Hébert: Quite right. Tax mechanisms and incentives have proven their worth in several areas. I see no reason why they could not be applied to the field of language as well.

On the subject of francization committees — this isn't a question, but perhaps an observation, as we've been discussing francization committees. To my knowledge, the francization committees currently in place in businesses in Quebec are working very well. Obviously, there is always a balance to be struck between the desired efficiency and the accountability mechanisms that are imposed, but according to the information I have and what I have observed, they work very well.

Senator Aucoin: I was wondering, amongst the sectors covered by the regulations, are there any others that you consider more important, or, amongst those, any that would affect a larger majority of francophone communities, service areas or vitality criteria? Are there any that would be more important; would it be possible to place greater emphasis on them, or would that be necessary? I would like to hear your views on this.

Ms. Roy: I think the sectors are fairly well defined, because these are the businesses that meet the requirements of the UFPBA, so I don't think we can really broaden them. It's also difficult because we don't have a complete list of the companies affected. We would also need to be able to have — we recommended this as well — a list of the companies that are subject to the UFPBA.

Senator Gerba: In your brief, you refer to the non-reversal principle in relation to businesses, explaining that, even in the event of a decline, the obligation must be maintained for two review periods. Could you tell us a little more about the non-reversal principle and the benefits of having such a principle in place?

Ms. Roy: Thank you for the question. This brings us back to the reason why we want the regulations to be reviewed every five years. This is because the population of certain communities where francophones have historically lived could decline, and they would then no longer be considered regions requiring services. We therefore wanted to introduce a non-reversal provision for certain regions so that they remain, for a certain period, classified as regions requiring services. The same applies to certain historically francophone regions. We want to ensure that services are maintained in those regions which have previously had a larger population. We want to offer them this option, given the significant variations we have seen in demographic profiles over recent years.

Mr. Vera: If a population is aging or lacking vitality, if services are withdrawn, its decline will accelerate. We therefore want to give this community a chance, as there are indeed other ways to revitalize it. As soon as we start to see a decline, if we

La sénatrice Hébert : Tout à fait. Les mécanismes fiscaux et les mesures incitatives ont fait leurs preuves dans plusieurs domaines. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas les appliquer également au domaine linguistique.

Sur la question des comités de francisation — ce n'est pas une question, mais une observation peut-être parce qu'on a parlé des comités de francisation. À ma connaissance, les comités de francisation en place au Québec dans les entreprises fonctionnent très bien. Évidemment, il y a toujours un équilibre à y avoir entre l'efficacité recherchée et les mécanismes de reddition de comptes qu'on impose, mais selon les informations que j'ai et ce que j'ai pu observer, cela fonctionne très bien.

Le sénateur Aucoin : Je me demandais, parmi les secteurs qui ont été visés par le règlement, est-ce qu'il y en a d'autres que vous jugez plus importants, ou de ceux-là, certains qui toucheraient une plus grande majorité de communautés francophones ou d'aires de service ou de critères de vitalité? Est-ce qu'il y en a qui serait plus importants; est-ce qu'il y aurait moyen de mettre l'accent là-dessus, ou est-ce que ce serait nécessaire? J'aimerais vous entendre là-dessus.

Mme Roy : Je pense que c'est assez bien défini, les secteurs dans lesquels — parce que ce sont les entreprises qui répondent aux exigences de la LUFEP, donc je pense qu'on ne peut pas vraiment élargir. C'est difficile aussi parce qu'on n'a pas une liste complète des entreprises touchées. Il faudrait aussi être capable d'avoir — on recommandait cela aussi — une liste des entreprises qui sont assujetties à la LUFEP.

La sénatrice Gerba : Dans votre mémoire, vous évoquez le principe de non-recul en parlant des entreprises, en expliquant que, même en cas de décroissance, il faut maintenir l'obligation pendant deux périodes de révision. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur le principe de non-recul et sur les effets bénéfiques d'avoir un tel principe en place?

Mme Roy : Merci pour la question. Cela nous ramène à la raison pour laquelle on veut que le règlement soit révisé tous les cinq ans. C'est parce que la population de certaines communautés où vivent des francophones, historiquement, pourrait diminuer, et elles ne seraient alors plus considérées comme des régions à desservir. On a donc voulu parler de non-recul pour certaines régions afin qu'elles restent pendant un certain temps considérées comme des régions à desservir. Il en va de même pour certaines régions historiquement francophones. On veut veiller à ce que les services soient maintenus dans ces régions qui ont déjà eu une population plus grande. On veut leur offrir cette possibilité, étant donné le grand nombre de variations qu'on voit au cours des dernières années dans les profils démographiques.

M. Vera : Quand une population est vieillissante ou en manque de vitalité, si on leur enlève les services, son déclin s'accélérera. On veut donc donner une chance à cette communauté, car il y a justement d'autres moyens de la

cut services, things will become more complicated. In the case of older people, for example, it will be harder for them to remain in these areas. With this principle of non-reversal, we must consider the demographic aspect, but also the vitality and importance of revitalization. By carrying out an assessment, we can identify the solutions to be developed as a community.

The Chair: Our meeting is drawing to a close. As Senator Cormier mentioned, the written submission you tabled in the House of Commons was excellent. I hope you will also table a brief with this committee, given that the last one was several months ago.

I might have one final question. Since the regulations were published in the *Canada Gazette* last July, have you had any discussions with Canadian Heritage regarding the regulations? Have you set out your priorities for amendments?

Ms. Roy: We have maintained the same priorities.

The Chair: Thank you. This brings us to the end of this discussion. On behalf of my colleagues, I would like to thank you sincerely for being here this evening and for the answers you have provided. As I said, I hope we will receive a written brief.

Thank you also to those who have been listening. Our next meeting will take place on Monday, October 19, as next Monday is a public holiday. We will now suspend the sitting for a few minutes before resuming in camera.

(The committee continued in camera.)

revitaliser. Dès que l'on commence à voir un déclin, si on enlève les services, ce sera plus compliqué. S'il s'agit de personnes âgées, par exemple, il leur sera plus difficile de rester dans ces lieux. Avec ce principe de non-recul, on doit considérer l'aspect démographique, mais aussi la vitalité et l'importance de la revitalisation. En faisant une évaluation, on peut voir les solutions à développer comme communauté.

Le président : Notre réunion tire à sa fin. Comme l'a mentionné le sénateur Cormier, le mémoire que vous avez déposé à la Chambre des communes était excellent. J'espère que vous déposerez un mémoire également auprès de ce comité, vu que le dernier date de quelques mois.

J'aurais peut-être une dernière question. Depuis la publication du règlement dans la *Gazette*, en juillet dernier, avez-vous eu des discussions avec Patrimoine canadien au sujet du règlement? Avez-vous établi vos priorités quant aux modifications?

Mme Roy : Nous avons gardé les mêmes priorités.

Le président : Merci. Ceci nous amène à la fin de cet échange. Je vous remercie sincèrement, au nom de mes collègues, de votre présence ici ce soir et des réponses que vous avez fournies. Comme je l'ai dit, j'espère que nous obtiendrons un mémoire.

Merci également à ceux et celles qui nous ont écoutés. Notre prochaine réunion aura lieu le lundi 19 octobre, car lundi prochain est jour férié. Nous allons maintenant suspendre la séance quelques minutes avant de reprendre à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)
